



SOCIETE
DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES
Commissaire aux Comptes
près de la Cour d'Appel
de Colmar

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

**ASSOCIATION MISSION LOCALE
SUNDGAU 3 FRONTIERES**

90 rue de Mulhouse
68300 SAINT-LOUIS

Exercice clos le 31 décembre 2019

EB AUDIT
2 Avenue de Bruxelles

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Colmar

ASSOCIATION MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES

Exercice clos le 31/12/2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « 4.2 – Analyse des fonds dédiés » de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à la comptabilisation des fonds dédiés.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à revoir les calculs effectués et à vérifier le caractère approprié de la comptabilisation en fonds dédiés de ces engagements et des informations fournies dans l'annexe.

Vérification du rapport de gestion de la Présidente et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités des membres du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim,
Le 27 juillet 2020

Le commissaire aux comptes
EB AUDIT



Véronique HABA

Bilan association

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	7 181	7 181	1 092	1 092	- 1 092
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations grevées de droit	87 978	84 304	23 675	23 675	- 10 579
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	95 159	71 485	23 675	35 346	- 11 671
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et fins					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	525		525	390	135
Créances usagers et comptes rattachés				3 146	- 3 146
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Personnel	1 397		1 397	1 251	- 1 251
Organismes sociaux				17 446	- 16 049
Etat, impôts sur les bénéfices				246	- 246
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
Autres	80 000		80 000	174 981	- 94 981
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	636 040		636 040	438 727	197 313
Charges constatées d'avance	2 086		2 086	1 234	852
TOTAL (II)	720 048		720 048	637 419	82 628
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	845 207	71 485	743 723	672 765	70 968

Bilan association(suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Présenté en Euros				
Fonds associatifs et réserves					
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		459 983		459 983	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		50 571		37 881	12 690
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financiers					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées		313		473	- 160
Droits des propriétaires (commodat)					
TOTAL (I)		510 866		480 456	50 410
Provisions pour risques et charges					
		40 739		28 935	11 804
TOTAL (II)		40 739		28 935	11 804
Fonds dédiés					
Sur subventions de fonctionnement		89 875		24 166	65 709
Sur autres ressources					
TOTAL (III)		89 875		24 166	65 709
Dettes					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		21 310		52 049	- 30 739
Autres		80 933		107 160	- 26 227
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance					
TOTAL (IV)		102 243		159 209	- 56 966
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL PASSIF		743 723		672 765	70 968
Engagements reçus					
Legs nets à réaliser					
acceptés par les organes statutairement compétents					
autorisés par l'organisme de tutelle					
Dont en nature restant à vendre					
Engagements donnés					

Compte de résultat association

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Présenté en Euros	
	France	Extractions	Total	Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	22 115		22 115	16 830	5 285	31,40
Production vendue services	22 115		22 115	16 830	5 285	31,40
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Cotisations						
(*) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits						
Reprise de provisions						
Transfert de charges						
Sous-total des autres produits d'exploitation						
Total des produits d'exploitation (I)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)						
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL						

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Présenté en Euros	
					Variation	%
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés						
Services extérieurs	28 990		25 321	3 669	14,49	
Autres services extérieurs	92 756		76 229	16 527	21,86	
Impôts, taxes et versements assimilés	38 598		40 526	- 928	-2,28	
Salaires et traitements	49 081		51 792	-2 711	-5,23	
Charges sociales	401 751		464 356	-62 605	-13,48	
Autres charges de personnels	117 027		145 953	-28 926	-19,82	
Subventions accordées par l'association	2 187		413	1 774	429,54	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	11 671		7 160	4 511	63,00	
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour réques et charges : dotation aux provisions	11 804		5 725	6 079	106,18	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	89 875		24 166	65 709	271,91	
Autres charges	19		35	- 16	-45,71	
Total des charges d'exploitation (I)	844 780		841 876	3 084	0,37	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun - Déficit transféré (II)						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilés						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements						
Total des charges financières (III)						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	433		18 082	-17 658	-97,61	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			65	- 65	-100	
Total des charges exceptionnelles (IV)	433		18 157	-17 724	-97,62	
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	221		192	29	15,10	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	845 414		860 025	-14 611	-1,70	
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	50 571		37 881	12 690	33,50	
TOTAL GENERAL	896 965		897 907	-1 922	-0,21	
Evolution des contributions volontaires en nature						
Produits						
Bénévolet						
Prestations en nature						
Don en nature						
Charges						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuits de biens et services						
Prestations						
Total						

EB AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

2 avenue de Bruxelles

FIBA - HAUT RHIN SAS 50 DIDENHEIM

Tél. 03 89 44 55 55

Annexes Association

**MISSEON LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 743 722,90 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 50 570,65 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/05/2020 par le Conseil d'Administration.

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

A/ Fonds dédiés :

1/ Garantie Jeunes

Par courrier du 7 mai 2019 adressé au Président de l'Union nationale des missions locales, la ministre du Travail a annoncé la réalisation au dernier trimestre 2019 d'un versement exceptionnel aux missions locales, qui constituera un "solde de tout compte" au titre de la Garantie Jeunes.

Cette subvention exceptionnelle a pour objectif de mettre fin au système spécifique de financement de la Garantie jeunes construit depuis l'origine selon le principe d'une cohorte dont le parcours se déroule à cheval sur deux ans. Elle permettra ainsi de solder le précédent système et d'entrer pleinement dans le système globalisé à compter de 2020.

Au 31/12/2019, l'association a perçu 88 455 pour l'accueil de 110 jeunes sur la base de l'objectif quantitatif. la subvention exceptionnelle évoquée plus haut a été touchée à hauteur de 76 479 . Suite au changement énoncé plus haut, il n'est plus attendu de reliquat au titre de 2019.

Sur les 108 jeunes rentrés dans le dispositif en 2019, l'accompagnement se poursuit sur l'exercice en cours.

Sur les 88 455 + 76 479 comptabilisés, l'association dispose encore d'un budget de 89 875 pour réaliser des actions en faveur des ces jeunes (formations Sécurité au travail..) et a donc constituer une provision pour fonds dédiés de ce montant.

2/ Atelier

Contrairement à N-1, il n'a pas été comptabilisé de provision en fonds dédiés au titre d'ateliers "Confiance en soi" au 31/12/2019.

B/ Provision pour primes :

Aucun versement de prime n'a été décidé pour cette année.

C/ Fonds social Européen,

L'association ne perçoit plus de subventions du FSE depuis l'exercice 2018. Pour mémoire, l'association avait comptabilisé un produit de 28K en 2017.

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

1. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

2. Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. Une grande partie de l'activité de l'entité a dû être arrêtée et les sites fermés. Il n'est à ce jour pas possible de quantifier les conséquences de cette crise sanitaire.

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

L'impact sur les comptes de cet exercice se traduit par une dotation de 11 803.84 .

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0.77 %
- taux de revalorisation des salaires : 1 %
- taux de charges patronales non-cadres : 42 % et cadres : 43 %
- mobilité des actifs : table de turn-over moyen retenu pour les non-cadres comme pour les cadres
- départ volontaire du salarié à 100 %

2.2.6 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, une information qualitative est donnée sur les contributions volontaires, l'entité ayant rencontré des difficultés pour les évaluer.

La Mission Locale du Sundgau 3 Frontières a ses bureaux dans les mêmes locaux qu'une autre association, l'ACIFE. De ce fait, les deux associations sont amenées à se rendre des services qui se traduisent par une mise à disposition réciproque de moyens humains se compensant entre les deux associations et ne justifiant pas l'inscription d'une écriture comptable.

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 56

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 181			7 181
Immobilisations corporelles	87 978			87 978
Immobilisations financières				
TOTAL	95 159			95 159

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	6 089	1 092		7 181
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	14 656	1 255		15 911
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	39 068	9 325		48 392
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	53 724	10 580		64 303
TOTAL GENERAL (I+II+III)	59 813	11 672		71 484

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif Immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	80 000	80 000	
Charges constatées d'avance	2 086	2 086	
TOTAL	82 086	82 086	

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

**MISSON LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	80 000
Autres produits à recevoir	1 397
TOTAL	81 397

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré	422 101	37 881		459 983
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)				
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	422 101	37 881		459 983
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	473		160	313
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	473		160	313
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	422 574	37 881	160	460 296

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
DISPOSITIF GARANTIE JEUNES	15 696	89 875	15 696	89 875	
ATELIER CONFIANCE EN SOI	8 470		8 470		
TOTAL	24 166	89 875	24 166	89 875	

Lorsque les produits issus des subventions de fonctionnement ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie. A la fin de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges "engagements à réaliser sur subventions affectées" par la contrepartie d'un compte de passif "fonds dédiés". Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

4.3 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	24 166	89 875	24 166	89 875
TOTAL I	24 166	89 875	24 166	89 875
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires	28 935	11 804		40 739
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	28 935	11 804		40 739
TOTAL GENERAL (I+II)	53 100	101 679	24 166	130 614
Dont dotations et reprises - d'exploitation		101 679	24 166	

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55

**MISSON LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

- financières
- exceptionnelles

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	21 310	21 310		
Dettes fiscales & sociales	80 933	80 933		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	102 243	102 243		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 936
Dettes fiscales & sociales	57 882
Autres dettes	
TOTAL	67 818

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat

**MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIERES
ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019 Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non Cadres	14	
TOTAL	17	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5 711.20 E.

EB AUDIT
Société de Commissariat aux comptes
2 avenue de Bruxelles
68350 DIDENHEIM
Tél. 03 89 44 55 55